SOCCAD
LYON RHÔNE ALPES
Groupe Arthaud & Associés

Expertise Comptable
Audit
Conseil

HANDI LYON RHONE

62/64 COURS ALBERT THOMAS

69008 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SOCCAD SARL

Associationd'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Capital de 7622,24€
2, Allée des Séquoias – Immeuble Le Meltem – 69760 LIMONEST
Tél : 04 78 27 12 05 / E.mail : contact@soccad.fr
Siret : 312 729 106 00046 / TVA Intracommunautaire : FR32 312 729 106

SOCCAD RHONE-ALPES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

ASSOCIATION HANDI LYON RHONE
62/64 COURS ALBERT THOMAS
69008 LYON
SIRET 497 726 703

A l'Assemblée Générale HANDI LYON RHONE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HANDI LYON RHONE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Chiffre d'affaires : nous nous sommes attachés à vérifier la cohérence du chiffre d'affaires comptabilisé compte tenu des différentes conventions signées. Nous avons en outre vérifié le bon rattachement des produits à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de moral et financier et des autres documents adressés à l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limonest,
Le 12 juin 2019

SOCCAD Lyon Rhône-Alpes
Représenté par Yann Berthaud
Commissaire aux comptes



KPMG Bilan actif

HANDI LYON RHONE

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif

			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2017
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	434 696	405 715	28 981	138 219
		Inst.techniques, mat.out.industriels				
		Autres immobilisations corporelles	391 068	309 633	81 435	98 935
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	825 764	715 348	110 416	237 154
	Immobilisations financières (2)	Participations	99		99	
		Créances rattachées à des participations	370 044		370 044	
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	55 139		55 139	53 840
		TOTAL	425 282		425 282	53 840
		Total I	**1 251 046**	**715 348**	**535 698**	**290 995**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	93 298		93 298	316 444
		Autres créances	164 939		164 939	120 180
		TOTAL	**258 238**		**258 238**	**436 624**
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement	305 305		305 305	905 305
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 342 495		1 342 495	990 174
		Charges constatées d'avance (4)	39 630		39 630	21 460
		Total II	**1 945 668**		**1 945 668**	**2 353 564**
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**3 196 715**	**715 348**	**2 481 367**	**2 644 560**

Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres

édité à partir de Loop V3.12.7

KPMG

Bilan passif (avant répartition)

HANDI LYON RHONE

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	987 030	987 030
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves		
		Report à nouveau	405 287	279 308
		Résultat de l'exercice	2 274	125 978
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	**1 394 592**	**1 392 317**
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges	338 281	374 583
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	118 348	215 098
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II	**456 629**	**589 681**
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 722	19 627
		Dettes fiscales et sociales	576 887	609 130
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	7 535	5 753
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance		28 050
		Total III	**630 146**	**662 561**
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	**2 481 367**	**2 644 560**
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	630 146	662 561
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Edité à partir de Loop V3.12.7

KPMG

Compte de résultat

HANDI LYON RHONE

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	49 630	57 137
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	49 630	57 137
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	4 037 563	4 009 348
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	563 488	474 934
	Autres produits	3 733	4 858
	Total des produits d'exploitation I	4 654 416	4 546 277
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	25 773	20 529
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	870 594	781 403
	Impôts, taxes et versements assimilés	230 968	208 416
	Salaires et traitements	2 206 464	2 090 772
	Charges sociales	959 925	912 975
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations amortissements	48 755	51 298
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations provisions		
	Dotations d'exploitation · sur actif circulant : provisions		
	Dotations d'exploitation · pour risques et charges : provisions	338 281	370 059
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	1 300	
	Total des charges d'exploitation II	4 682 063	4 435 455
	Résultat d'exploitation (I-II)	**-27 647**	**110 822**
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges	4 524	354
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	26 814	22 357
	Total des produits financiers V	31 338	22 711
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		1 236
	Intérêts et charges assimilées	0	59
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	0	1 295
	Résultat financier (V-VI)	**31 337**	**21 415**
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	**3 690**	**132 238**
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier	26 021	21 562
	immobilier		

Edité à partir de Loop V5.12.7

KPMG

Compte de résultat

HANDI LYON RHONE

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 952	1 109
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	1 952	1 109
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	927	674
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	93 208	
	Total des charges exceptionnelles VIII	94 135	674
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-92 183	435
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	5 983	6 695
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	96 750	
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	4 784 457	4 570 098
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	4 782 182	4 444 119
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	2 274	125 978

Évaluation des contributions volontaires en nature

Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		

Edité à partir de Loop V3.12.7

1 Faits majeurs de l'exercice

Il n'y pas d'évènement significatif à signaler.

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

— le bilan,

— le compte de résultat,

— l'annexe.

1.1.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2016-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.1.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau en annexe.

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau en annexe.

2.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions et agencements	Linéaire	15 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	2 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire + Dégressif	2 à 5 ans 3 ans
Matériel informatique	Linéaire + Dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 6 ans

2.1.3 Immobilisations financières

2.1.3.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par l'association	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations **A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus** *1. Filiale (+50% du capital détenu par l'association)*											
Société civile HLR	99	-	99%	99	99	370 044	-	-	(72 779)	-	-

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG international. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2.1.3.2 Créances immobilisées

— Créances rattachées à des participations

- Classement par échéance

 Tableau en annexe.

— Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises
Participations	99
Créances rattachées à des participations	370 044

2.1.4 Créances

Créances	**Montant brut**	**Liquidité de l'actif**	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	370 044	370 044	
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	93 298	93 298	
Autres	164 939	164 939	
Charges constatées d'avance	39 630	39 630	
Total	**667 911**	**667 911**	

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

3 CAT ouverts en juillet 2013, durée 5 ans. Les 3 CAT ont été remboursés et clôturés en juillet 2018.

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
CAT 23/07/2013 CAT 23/07/2013 CAT 23/07/2013 Part BBC	305 305	305 305		
Total	**305 305**	**305 305**		

2.1.6 Charges constatées d'avance

Charges de fonctionnement (notamment locations)	20 100 €
Honoraires Avocats	19 530 €
Total	**39 630 €**

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	**987 030**			**987 030**
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	814 606			814 606
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	172 424			172 424
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	**Provisions au début de l'exercice**	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : reprise de l'exercice**	**Provision à la fin de l'exercice**
Provisions pour IDR	370 059	338 281	370 059	338 281
Provision pour impôt	4 524		4 524	
Total	**374 583**	**338 281**	**374 583**	**338 281**

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Un accord d'entreprise a été signé le 28/03/2008.

L'indemnité de départ en retraite a été calculée en utilisant le nouveau barème spécifié dans l'accord d'entreprise.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 215 465 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Par ailleurs, les charges sociales et fiscales ont été calculées à hauteur de 57% de l'indemnité soit 122 815 €.

Le total, soit 338 281 €, est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2.2.4 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

2.2.4.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations / Ressources	Montant des subventions affectées au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Agefiph Cap Emploi	215 098		96 750		118 348
Total	**215 098**		**96 750**		**118 348**

Reprise au cours de l'exercice d'une partie du total des fonds dédiés à hauteur de 96 750€ :

- Recrutement du nouveau directeur : 94 750 €
- Formation des chargés de mission : 2 000 €

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 722	45 722		
Dettes fiscales et sociales	576 888	576 888		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 536	7 536		
Produits constatés d'avance				
Total	**630 146**	**630 146**		

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

2.2.6 Informations à caractère fiscal

2.2.6.1 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

L'association est assujettie aux impôts commerciaux pour les activités de prestations de services isolées dans un secteur d'activité distinct.

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de l'entité à la clôture de l'exercice s'élève à 3 118€, contre 3 572€ en 2017.

Au compte de résultat fiscalisé, l'entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges sociales.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par l'entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière de recrutement.

2.2.6.2 Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)

Le CITS s'applique à partir du 1er janvier 2017 notamment aux associations qui ne se livrent pas à des activités lucratives, aux fondations reconnues d'utilité publique, aux centres de lutte contre le cancer, redevables de la taxe sur les salaires, suivant l'article 231A du CGI,

Le CITS s'élève à 4% des rémunérations inférieures à 2,5 fois le smic déduction faite de l'abattement déjà prévu à l'article 1679 A du CGI dont bénéficie l'entité.

Il s'agit des rémunérations calculées pour un an, qui sont « versées à leurs salariés au cours de l'année civile », « sur la base de la durée légale du travail augmentée, le cas échéant, du nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu ».

Le CITS acquis, comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 41 910€ en réduction de charges d'impôts et taxes et versements assimilés.

2.2.7 Produits constatés d'avance

Néant sur l'exercice.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation		
Prestations de service		49 630
Subventions		4 037 564
Reprises sur provisions, transferts de charges		563 489
Autres produits		3 733
	Total	**4 654 416**

3.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de -92 183 €. Il est composé principalement de 94 135 € de charges exceptionnelles, dont 93 209 € de dotations aux amortissements exceptionnels liées aux constructions et agencements relatifs aux locaux actuels de l'association qui ne sont pas totalement amortis et qui ne seront pas transférables sur le nouveau site.

3.3 Reprise sur provisions, transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 563 489 € et concernent principalement :

— la mise à disposition de personnel au Groupement d'Employeurs Handi Lyon Rhône pour 96 117 € ;

— les transferts des charges d'exploitation : 61 593€ ;

— la reprise d'une provision IDR N-1 : 370 059 €.

3.4 Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2018

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	/
Non cadres	50	/
Total	**57**	**/**

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'est élevé à 0 € en 2018.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Document Classification: KPMG Confidential